Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 4 (1931)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Nouvelles des Sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nos jardins

Soins à donner aux plantes d'appartement.

Dans nos appartements, tous les végétaux qui font notre joie et les décorent sont obligés de vivre dans une atmosphère étrangère à leur milieu naturel, d'où un ralentissement et un dépérissement dans leur végétation. C'est pourquoi, la plupart des plantes et particulièrement les plus recherchées pour leur beauté ne peuvent y figurer que d'une manière temporaire. Ces causes d'insuccès sont dues à différentes circonstances. Les plantes cultivées en pots ne trouvent dans la faible quantité de terre dont elles disposent que des aliments peu abondants, bien vite épuisés. Il faut les renouveler fréquemment par des rempotages et leur adjoindre des engrais appropriés. La sécheresse de l'air détermine une abondante transpiration qui n'est pas toujours en rapport avec la quantité d'eau d'arrosage absorbée par les plantes. L'air est généralement vicié par les gaz se dégageant des poêles, des cheminées, etc.; mais le principal ennemi est surtout la poussière qui recouvre les feuilles et obstrue les stomates. A ces causes d'insuccès, il faut ajouter encore les variations de température dans les appartements chauffés irrégulièrement. Les courants d'air sont également néfastes aux plantes.

Toutes les plantes ne peuvent être cultivées de la même manière. Il faut que les arrosages soient en rapport avec le degré de vigueur des plantes. Il faut éviter d'arroser superficiellement les pots. Lorsque l'eau s'écoule trop facilement par le bas du pot; il est préférable de plonger le vase dans un baquet jusqu'à ce que la terre soit bien imprégnée. L'eau d'arrosage doit être tempérée et douce et non calcaire.

Pendant la période de repos de la végétation, soit en hiver, les arrosages sont modérés, car les plantes également doivent marquer un arrêt dans leur développement Le rempotage exige également beaucoup de précautions et ne peut être fait avec n'importe quelle terre.

Pour certaines plantes, telle que Palmier, aspisditras azalées, etc., il est préférable de confier ce travail à un homme de métier. Après le rempotage, il est indispensable de tenir les plantes dans un endroit ombragé, à l'abri des courants d'air en leur donnant de fréquents bassinages.

Ce travail se fait de préférence au printemps. La poterie doit être propre, poreuse et perforée à la base. Il faut éviter l'emploi des pots vernis ou peints.

Les puçerons, trites, cochenilles envahissent les feuilles de nos plantes vertes. On s'en débarrasse en frottant les places envahies avec une éponge mouillée à base de nicotine soit 2 % pour 100 litres d'eau, auxquels vous ajoutez 2 kg. % de savon noir. Enfin n'oubliez pas de faire profiter vos plantes pendant la bonne saison d'ondées bienfaisantes, vous en serez récompensés. J. D.

Nouvelles des Sociétés.

Rapport annuel de l'Union Suisse pour l'Amélioration du Logement.

Rapport annuel 1929-1930.

Le cours de l'existence de notre section n'a pas été marqué d'évènements saillants depuis notre dernier rapport. Notre Comité a continué à travailler, par l'intermédiaire de ses deux délégués au Comité Central, en étroite relation avec l'Union suisse pour l'Amélioration du Logement. Les objets de cette activité ont été principalement la gérance et l'emploi judicieux du *fonds de roulement* institué par la Confédération pour encourager à la recherche de types nouveaux de petits logements économiques et faciliter leur réalisation. De nombreuses sociétés coopératives et d'autres groupements ont présenté des projets et obtenu des prêts temporaires sans intérêt, surtout en Suisse allemande.

La Section romande qui détient encore une part de *Fr. 45000.—* de ce fonds de roulement, capital encore investi dans les groupes d'habitations de la *Chaux-de-Fonds, Fribourg, Genève et Lausanne,* n'a pas pu développer, cette année, son activité dans ce domaine. Aucun projet satisfaisant aux conditions du règlement régissant l'emploi du fonds de roulement ne lui a été présenté. Ce fait, évidemment regrettable, semble indiquer que l'on ne songe pas assez, en Suisse romande au concours que peut apporter notre Société à toutes les recherches et réalisations tendant à l'amélioration du logement.

Un autre sujet de préoccupations constantes a été l'édition de notre organe l'*Habitation.* La convention passée, au début de 1930, avec l'éditeur: la S. A. Neuland Verlag à Zurich, permettait d'espérer que notre revue serait servie, non seulement gratuitement, mais ponctuellement aussi, à tous nos membres et à ceux des sociétés qui ont bien voulu subvenir aux frais de rédaction assumés depuis cette année par notre section. la publication et l'expédition de l'*Habitation* ont été trop irrégulières, ce qui a valu à notre Bureau, qui n'en pouvait mais, bien des réclamations. Celui-ci a été obligé d'intervenir à plusieurs reprises auprès de l'éditeur pour le rappeler à ses obligations.

De nouvelles transactions ont abouti à un arrangement qui, par les précisions qu'il apporte au contrat, et les sanctions qu'il prévoit, permettra au Comité de la Section d'obtenir ce qu'il est en droit d'exiger.

L'Habitation continuera donc à paraître et à être servi gratuitement à nos membres, mais dans des conditions normales et satisfaisantes.

Notre rédacteur, M. *A. Hoechel,* architecte, qui s'est consacré avec beaucoup de dévouement à sa tâche, se voit dans l'impossibilité de l'assumer plus longtemps du fait de fonctions très absorbantes à la Direction du plan d'extension de Genève. Il a proposé au Comité de confier la rédaction de notre organe à son collaborateur M. *H. Monnier,* architecte à Genève. M. Hoechel continuera à faire partie de la Commission de rédaction.

Le Comité de la section est toujours disposé à reconnaître ce qu'il y a de fondé dans les critiques qui lui sont adressées concernant l'édition et la rédaction de l'Habitation, mais il souhaiterait que ces critiques ne se bornent pas à constater des manquements. Elles pourraient s'exercer dans un sens positif en apportant des suggestions ou des conseils pratiques. Que l'on veuille aussi ne pas oublier que la Commission de rédaction et le rédacteur trouveraient dans les marques d'intérêt données par les lecteurs de notre revue un grand encouragement. Dans le champ de la discussion qu'ouvre une publication consacrée uniquement à la cause de l'amélioration du logement, il semble que bien des voix peuvent se faire entendre. *L'Habitation* appartient aux membres de notre section; elle ne saurait vivre et remplir sa fonction sans leur effective collaboration.

Du point de vue matériel, il est à constater que la publicité a pris de l'extension dans notre revue. Là aussi, le concours de nos membres peut nous être des plus utiles, car il est naturel que l'éditeur trouve aussi son intérêt dans le contrat qu'il a passé avec la Section romande.

Le Comité tient à remercier encore les sociétés (Les Sociétés coopératives d'Habitation de Lausanne et de Genève, la Société pour l'amélioration du Logement de Genève) qui ont contribué par leur subventions, à couvrir les frais de rédaction. Leur appui est une condition d'existence pour l'Habitation.

Sans entrer dans le détail des discussions et travaux du *Comité Central*, nous mentionnerons la *révision des statuts* de l'U. S. A. L., l'élaboration du règlement et du programme relatifs à *l'utilisation du fonds de roulement* mis à sa disposition par la Confédération, la participation à plusieurs congrès consacrés à l'habitation et à des expositions, en particulier celle de la *Woba* (Exposition suisse de l'Habitation à Bâle).

Cette dernière a déterminé le choix de Bâle comme lieu de l'assemblée générale qui a été très fréquentée, la visite à l'Exposition et à la cité-jardin d'*Eglisée* a été suivie d'une excursion fort bien organisée dans tous les nouveaux groupements d'habitation construits ces dernières années pour finir par la cité-jardin de Freidorf où les participants ont trouvé l'accueil le plus hospitalier.

L'assemblée générale a voté une résolution importante invitant le Comité central à faire une démarche auprès de la Confédération pour obtenir que le fonds de roulement soit augmenté et porté de 200.000,— fr. à 500.000,— fr.

*

L'assemblée générale de la Section romande a eu lieu à *Lausanne* le 18 octobre 1930.

Dans le *rapport du Comité*, M. A. Freymond président, a tenu à exposer de la manière la plus claire et la plus objective, les tendances qui se sont manifestées, au cours de ces dernières années, au sein de l'Union suisse pour l'Amélioration du Logement et de la Section romande, en ce qui a trait à notre activité et son orientation future.

Après avoir rappelé les circonstances qui, en pleine crise du logement, ont motivé la fondation de l'USAL et de notre section, les tâches qui se sont imposées, à la première heure, tâches pressantes nécessitant des solutions immédiates, d'ordre à la fois technique, économique et social, M. Freymond a décrit l'évolution qui s'est faite, à mesure que les conditions du marché du logement devenaient plus normales, dans la conception du problème de l'habitation, aussi bien chez nos autorités que dans notre population.

Ce problème d'une permanente actualité, n'est plus envisagé dans son ensemble, mais dans la dépendance des circonstances qui en révèlent l'importance en des cas particuliers et d'intérêt local. On en subordonne l'étude à la solution de ces cas.

L'Union suisse pour l'Amélioration du logement sent faiblir l'intérêt que son activité suscitait, il y a quelques années encore.

« Les pouvoirs publics, un temps alarmés par les conséquences de la pénurie du logement, n'ont plus marqué à notre organisation l'intérêt du début depuis que la demande des logements a été moins pressante et que l'entreprise privée ou coopérative a pris vie. »

« Entre temps, les coopératives d'Habitation se sont développées un peu partout, tout au moins dans les villes importantes, et ce sont elles, et non plus les pouvoirs publics qui sont devenues l'appui essentiel à l'œuvre de l'Union suisse. »

La conséquence est l'influence qu'exercent les représentants des sociétés coopératives dans les comités de l'USAL et l'importance que prennent dans les discussions les problèmes spéciaux qui intéressent directement les dites sociétés.

On peut donc se demander si les préoccupations de notre Union, en particulier de la Section romande doivent se porter moins vers les questions générales qui ont été posées dans nos statuts, mais s'orienter « vers la défense positive et précise des intérêts des sociétés coopératives d'habitation déjà fondées ou encore à créer. »

M. Freymond et le Comité de la Section « tout en restant partisans du développement de la construction par des coopératives » n'estiment pas que cela réprésente le seul mode intéressant d'amélioration des conditions générales du logement ». Ils y voient « le moyen efficace d'empêcher la spéculation sur le logement dans ce qu'elle a de vicieux ou d'abusif pour les petites bourses et d'éduquer d'autre part le locataire à une meilleure compréhension de ses devoirs... »

(*A suivre*)

A propos de la Woba.

Nos fabricants suisses de mobilier ont récolté force louanges à propos de leur belle exposition de Bâle. Exécution soignée, formes simples, bonne construction, bois superbes, solidité, durée, etc. Toutes les qualités, nous en convenons. Consultons maintenant les prix : inabordables pour le 80 % de notre population. Notre industrie du meuble est une industrie de luxe.

Pourquoi donc nos fabricants se plaignent-ils de voir une importation de meubles de 6,8 millions par an ? Ils forment le goût du public pour une marchandise hors de prix et s'étonnent de voir les petites bourses acheter du mobilier de second choix venant du dehors. Toute la conception de nos fabricants et de nos artistes repose sur une grave erreur d'ordre esthétique. Ils supposent qu'un intérieur ne peut être convenable que s'il a été conçu par un ensemblier. Autrement dit, il faut vendre une chambre à coucher, une salle à manger, au lieu de vendre simplement des chaises, des lits, des tables, fabriqués en grande série.

La plupart de nos jeunes ménages suivent docilement cette idée et s'endettent consciencieusement pour avoir d'un seul coup des meubles soi-disant assortis. L'ouvrier qui souvent n'a même pas les moyens d'acheter à crédit se voit obligé de trouver chez le bric-à-brac les meubles dépareillés de son nouveau logement. Voilà où nous en sommes. Nous faisons complètement fausse route.

Il existe en Suisse une seule fabrique qui se soit spécialisée dans la fabrication des chaises et tables de série, de type moderne; une autre s'est concentrée sur la production du lit économique moderne. Il n'existe pas d'armoire, de buffet, de commode, ni de rayonnage de série, en Suisse. Une amélioration et une consolidation de cette industrie ne pourra se faire en Suisse que lorsque nos fabricants et surtout nos revendeurs de meubles auront compris qu'ils doivent offrir au public des « pièces détachées » de mobilier, c'est-à-dire des meubles qui se puissent acheter au fur et à mesure des besoins, à des prix accessibles à la majorité de la population; des meubles très simples, modernes, fabriqués en quantité par des usines spécialisées, comme des bicyclettes ou des baignoires. On constatera alors le grand leurre que défendent nos « ensembliers ». Leurs théories sont peut-être valables pour l'industrie de luxe, mais elles s'effondrent dans les conditions de vie des milieux modestes de notre population. Remettez à deux ménages ouvriers le même nombre de chaises, tables, lits et armoires, et vous verrez deux intérieurs totalement différents et parfaitement caractérisés par le goût et le tempérament de leurs habitants. Allons, Messieurs les marchands de meubles, mettez-vous à la page ! Sinon, ne vous plaignez pas ! Hl.

GENÈVE — IMPRIMERIE PAUL RICHTER